



LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Actualisation 2022



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Magistrature
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES TALENTS AGRICOLES



po.chambre-agriculture.fr

LA RECHERCHE DE FINANCEMENT

Apport personnel

Dans tous les projets d'installation, il est nécessaire de prévoir un **apport financier personnel**. Il permet de faire face aux premières dépenses, de financer ce qui ne l'est pas par les prêts et les aides, et d'apporter une crédibilité auprès des financeurs (banques, etc.).

Prêt bancaire

Le prêt bancaire est la solution de financement la plus répandue pour financer un projet d'installation. Pour accorder un prêt, les banques veillent à ce que les **projets** soient **cohérents**, présentent des garanties de rentabilité et de fiabilité suffisantes. Pour faciliter l'obtention d'un prêt bancaire, il est conseillé de présenter une **étude économique crédible**, de disposer d'un **apport personnel minimum**, de diversifier ses sources de financement.

Financement participatif

Le **financement participatif** est un mode de financement permettant au grand public de soutenir financièrement et collectivement des projets qui le séduisent. Sur le principe, l'agriculteur collecte de l'épargne privée pour son projet en échange de **dons en nature**. Des sites entièrement dédiés à l'agriculture existent : MiiMOSA, Bluebees ou encore Agrilend.

Pour plus d'informations contactez Mimosa au 01 42 70 93 20 ou par mail bonjour@miimosa.com

Les appuis financiers de France Active Occitanie

France Active Occitanie accompagne les entrepreneurs qui contribuent à une économie dynamisant le territoire. En agriculture, leur intervention concerne les **projets d'installation** ou de développement d'exploitations, en priorité en faveur des projets ayant difficilement accès à la banque et des projets engagés dans des **filières de qualité, locales** ou en **zone défavorisée**. Les principales modalités d'intervention sont les :

- **garanties sur emprunts bancaires** : en couvrant jusqu'à 80% du montant du prêt et pouvant atteindre 50 000€ et jusqu'à 100 000€ pour certains projets de reprises ;
- **prêts à taux zéro** pour un montant moyen de 5000€.

Pour plus d'informations contactez France Active – Airdie par téléphone au 04 68 51 99 68 ou par mail contact66@fa-airdie-occitanie.org

Plateformes Initiative

Les plateformes Initiative ont pour l'**accompagnement** et le **financement** des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises en leur accordant un **prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties**. Il facilite l'obtention de financements bancaires et produit ainsi un effet levier. Le prêt d'honneur permet d'accorder aux projets retenus des prêts allant de **2000€ à 30000€ à taux zéro** sans cofinancement ou garantie personnelle pour une durée maximale de 5 ans.

Pour les Pyrénées Orientales Initiative Pays Catalan est spécialiste de l'accompagnement et du financement en matière de prêts d'honneur.

Pour plus d'informations contactez Initiative Pays Catalan par téléphone au 04 48 07 09 35 ou par mail direction@initiative-payscatalan.fr

Nef

La Nef est une **coopérative financière** qui finance les structures ayant une activité avec une **dimension écologique** notamment, telle que l'agriculture biologique et paysanne, les circuits courts, etc.

La Nef propose des **prêts d'investissement** et de **trésorerie** (intervention possible en partenariat avec le réseau France Active).

La Nef développe également **Zeste**, un outil de **financement participatif** qui mobilise un réseau et construit une communauté pour financer un projet.

Appuis financiers à l'acquisition de foncier

La **SAFER** a mis en place un dispositif en faveur de l'**installation des jeunes** :

- Bénéficiaires : les jeunes agriculteurs qui s'installent avec la **Dotation Jeune Agriculteur (DJA)** par une **attribution SAFER** ;
- Montant de l'aide : 100% des frais notariés pris en charge, plafonné à **2000€**.
- Conditions de versement :
 - Obtention de la DJA
 - Acte de rétrocession signée
 - Inscription à la MSA effective

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la SAFER par téléphone au 04 68 51 91 91 ou par mail service-66@safer-occitanie.fr

Afin de favoriser le développement économique et l'aménagement harmonieux de l'Occitanie, une nouvelle structure régionale est au service des agriculteurs et des territoires depuis 2022 : La **Foncière Agricole d'Occitanie**. Son principe est le suivant :

- la foncière acquiert tout ou partie de l'emprise qui vous est nécessaire ;
- elle finance le foncier par un mix de fonds propres et d'emprunt et le porte pour votre compte ;
- elle vous loue ce foncier, dont elle conserve la propriété pendant 4 à 9 ans ;
- en retour vous versez une redevance de bail SAFER et une redevance foncière pour les frais de portage ;
- au terme du portage, vous rachetez le foncier.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la Foncière Agricole par téléphone au 04 99 52 45 24 ou par mail fonciere-agricole@arac-occitanie.fr

Autres aides ou dons

D'autres structures accompagnent les créateurs et repreneurs d'entreprises sous la forme d'aides ou de dons. Il s'agit notamment de :

- **ADIE** (Association pour le droit à l'initiative économique) : accompagne les personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel, financement de projets jusqu'à 10 000 €.
- les **Fondations** (Raoul Follereau, Aviva, Seconde chance...) : accordent des dons à certains projets de création ou reprise d'entreprise.

NB : Cette fiche présente une liste non exhaustive de financements mobilisables pour financer un projet d'installation en agriculture.